

Prêts du Fonds de l'OPEP

Le Fonds de l'OPEP pour le développement international a approuvé quatre accords de prêts d'une valeur totale de 16,8 millions de dollars américains qui sont destinés à des pays en développement de l'Afrique et de l'Asie. Les prêts aideront à financer la construction de routes en Gambie, au Laos et en Tanzanie ainsi qu'un projet de développement rural en Guinée.

Les quatre projets seront co-financés par les gouvernements des pays concernés ainsi que par un certain nombre d'institutions de développement international comme la Banque islamique pour

le développement, le Fonds international de développement agricole, la Banque asiatique de développement et le Fonds africain de développement. Les prêts sont assortis de faibles taux d'intérêt variant de 1 à 2 % et ont une échéance de 17 ans, qui comprend un délai de grâce de 5 ans.

Le Fonds de l'OPEP est une institution de développement créée en 1976 par les États membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) pour favoriser la coopération entre les pays en voie de développement.

Au 31 juillet 1998, le montant cumu-

latif des prêts consentis par le Fonds s'établissait à 3,9 milliards de dollars américains, notamment pour des projets de développement, le financement de programmes et une aide au titre de la balance des paiements. À ce jour, les engagements du Fonds, y compris les subventions et les contributions accordées à d'autres institutions internationales, ont atteint 5,1 milliards de dollars américains et ont profité à 104 pays.

Pour plus de renseignements, s'adresser au Fonds de l'OPEP, B.P. 995, A-1011, Vienne, Autriche, tél. : (43-1) 515 64-0, téléc. : (43-1) 513-9238.

Êtes-vous prêts pour le troisième millénaire?

Bien qu'à peu près tout le monde soit au courant du bogue informatique de l'an 2000, beaucoup d'entreprises ne sont pas conscientes des mesures à prendre pour éviter les problèmes que risque de causer cette anomalie.

Il ne s'agit pas simplement de convertir les ordinateurs et les logiciels en place.

Les entreprises doivent également savoir ce que comptent faire leurs clients et leurs fournisseurs. Si ceux-ci ne sont pas bien préparés, le bogue risque d'avoir des conséquences fâcheuses sur les activités de votre entreprise. Les entreprises devraient par conséquent adopter des plans d'urgence pour le cas où elles perdraient un de leurs principaux clients ou fournisseurs.

Voici une liste de mesures initiales que les sociétés peuvent prendre :

1. *Inventaire de tous les systèmes.* Parfois, les entreprises n'ont pas une liste de tous les systèmes qu'elles utilisent, surtout dans le cas des logiciels de série ou internes dont elles ne se servent pas souvent.
2. *Évaluation de tous les systèmes.* Il faut dresser, par ordre de priorité, la liste de tous les systèmes qui ne sont pas conformes à l'an 2000, selon l'importance qu'ils ont pour l'entreprise, les problèmes qu'ils pourraient entraîner, de même que la facilité et le coût de remplacement.
3. *Conversion ou remplacement des systèmes non conformes à l'an 2000.* Les petites entreprises doivent agir rapidement pour retenir les services de

firmer externes spécialisées dans la conversion des ordinateurs, car la demande dépasse déjà l'offre. En effet, les grandes sociétés s'arrachent les experts du bogue de l'an 2000.

4. *Essai.* Les systèmes doivent fonctionner à partir de ce qu'ils interpréteront comme l'an 2000.
5. *Plans d'urgence.* Les entreprises doivent se préparer à la pire éventualité pour éviter de perdre leurs dossiers et d'interrompre leurs activités.
6. *Rapports avec les principaux partenaires.* Les entreprises doivent demander à leurs clients et leurs fournisseurs s'ils sont prêts à faire face au bogue de l'an 2000 et prendre des mesures en conséquence.

IFInet : taillez-vous une part du marché des IFI

Sur le site Web du Ministère (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/ifinet>), vous trouverez IFInet, qui a pour objet de vous aider à accroître vos chances de succès dans la poursuite d'occasions d'affaires offertes par les institutions financières internationales (IFI). Ce site vous permet d'avoir accès à des renseignements sur les projets financés par les IFI et sur ceux que réalisent des entreprises d'experts-conseils canadiens pour les IFI, à une liste des projets de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et à des guides d'affaires pour les exportateurs. Aussi n'oubliez pas de consulter la nouvelle page « Projets d'investissement internationaux ».